Carentan, le 05 août 2023

Chers amis de l'Île du Large,

Le 29 juillet, à13h45, nous recevions un appel téléphonique du préfet de la Manche, nous informant que les chantiers ne pourraient pas démarrer avant le 15 août, afin de protéger l'envol d'une douzaine de cormorans et d'aigrette juvéniles.

Ainsi, à trois jours du démarrage des travaux 2025, nous devons différer le démarrage des chantiers, alors que tout était prêt, les vivres commandés et les livraisons commencées, les outillages et matériaux prêts à être embarqués, les calendriers des responsables et des pilotes bien organisés, etc.

En priorité, nous avons annoncé à la quarantaine de bénévoles, inscrits depuis le premier trimestre de cette année et venant de toute la France et de Belgique, que leur séjour était annulé par ordre préfectoral ! Bien évidemment, cela implique remboursement et indemnité, certains ayant réservé leur voyage depuis longtemps.

Nous perdons donc trois semaines de chantier, avec la semaine de préparation sur place (nettoyage du site, etc..). C'est aussi une atteinte à notre crédibilité d'organisateur de chantiers bénévoles et la programmation des travaux ne pourra pas être respectée.

Cette décision, transmise par le préfet, a été prise par l'OFB – Office Français de la Biodiversité – à la suite de deux visites sur l'Île de la Police de l'Environnement (dépendante de l'OFB). Elle a constaté, les 13 et 25 juillet, qu'une douzaine d'oisillons n'avaient pas encore pris leur envol et risquaient d'être abandonnés par leurs parents si notre arrivée, prévue le 1er août, les perturbait. Pour faire bon poids, l'OFB précise qu'il y a un décalage général de la période de reproduction des oiseaux…

Il y a lieu de s'interroger sur cette décision :

- Sur la réalité de la situation : selon notre expérience (plus de 16 années de chantiers) à l'arrivée de l'équipe bénévoles de préparation des chantiers, chaque 1er août, nous trouvons quelques oisillons mais ils sont déjà abandonnés par leurs parents depuis longtemps. Ils sont trop faibles pour voler et sont condamnés ou déjà inertes. C'est naturel et cela ne justifie objectivement pas un tel report.
- Si l'OFB a perçu un décalage de la période de reproduction des oiseaux, n'aurait-il pas pu nous alerter bien avant l'avant-veille de la mise en œuvre de toute une logistique, au demeurant très complexe et lourde à organiser ?
- Qui a diligenté cette intervention de la Police de l'Environnement que l'on n'a jamais vue inspecter la reproduction des oiseaux de l'Île du Large en 16 ans de pratique à cette époque précise de l'année ?

…/

.../...

On ne peut s'empêcher de rapprocher cette injonction– par surprise pourrait-on dire – de la proposition de notre association d'acquérir l'Île. Doit-on y voir un « marquage de territoire » ?

Tout en maintenant notre proposition de prise en charge de l'Île du Large par notre association, nous devons nous mobiliser pour que les deux îles saint Marcouf soient bien différenciées, ce qui est d'ailleurs, et très naturellement, le cas :

- L'Île de Terre est réservée exclusivement aux oiseaux.
- L'Île du Large est un monument historique majeur, très probablement inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO avec les sites du Débarquement, donc d'importance nationale comme en atteste le classement Monument Historique dans son intégralité.
  Ce n'est pas une réserve et sa qualité ornithologique réelle ne la prédestine pas à le devenir. Son interdiction d'accès a été prise uniquement par sécurité et naturellement, les oiseaux tentent de se l'approprier. L'accès doit donc y être permanent, d'autant plus que cette différenciation ne portera pas atteinte aux espèces concernées.
  Sans cette différenciation, il n'y aura jamais de sauvegarde.

Notre projet prévoit de gérer l'Île en mode associatif et participatif, c'est-à-dire avec une maitrise de l'accès et l'organisation de chantier de restauration, d'entretien et de protection de la biodiversité.

Nous devons réagir car, au-delà de l'Île du Large et de nos projets, il y a une conception de la protection de la biodiversité dans notre région qui est à revoir.

Avec les membres du conseil d'administration et tous nos bénévoles « logisticiens » qui ont passé l'hiver à préparer ces chantiers, retrouvons-nous lors de notre assemblée générale.

Bien amicalement et à bientôt,

Christian Dromard,
Président

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Samedi 23 août 2025
Théâtre de Carentan – 2, rue de la Halle – 50500 Carentan-les-Marais
Enregistrement des participants : 18h
L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail dînatoire.

Assemblée Générale Ordinaire 2025

Ordre du jour :
- Rapport moral
- Rapport financier
- Orientations, actions et budget prévisionnel

Assemblée Générale Extraordinaire 2025

- Nouveaux statuts
- Nouveau règlement intérieur

Modalités

- Toutes les informations, le bulletin d'adhésion et de vote sont inclus dans cette publication qui tient lieu de convocation.
- **Pour participer et voter, il faut être à jour de sa cotisation 2025.**
- Vote : en séance ou par pouvoir ou par correspondance **jusqu'au 10 août** (voir bulletin et enveloppe T préaffranchie insérés dans ce journal).